

Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



## La TVA – Un thème qui préoccupe en permanence la politique fédérale

Colloque de la CDFV · Berne · 11 septembre 2015

Martin Tschirren, directeur suppléant

# Origines de la TVA

- Introduction en 1995
- «La TVA est, par son essence même, un impôt sur la consommation prélevé indirectement d'après le système multistade net avec déduction de l'impôt préalable.»
- Passage du modèle à deux taux à celui comptant trois taux
- Limité à 2020

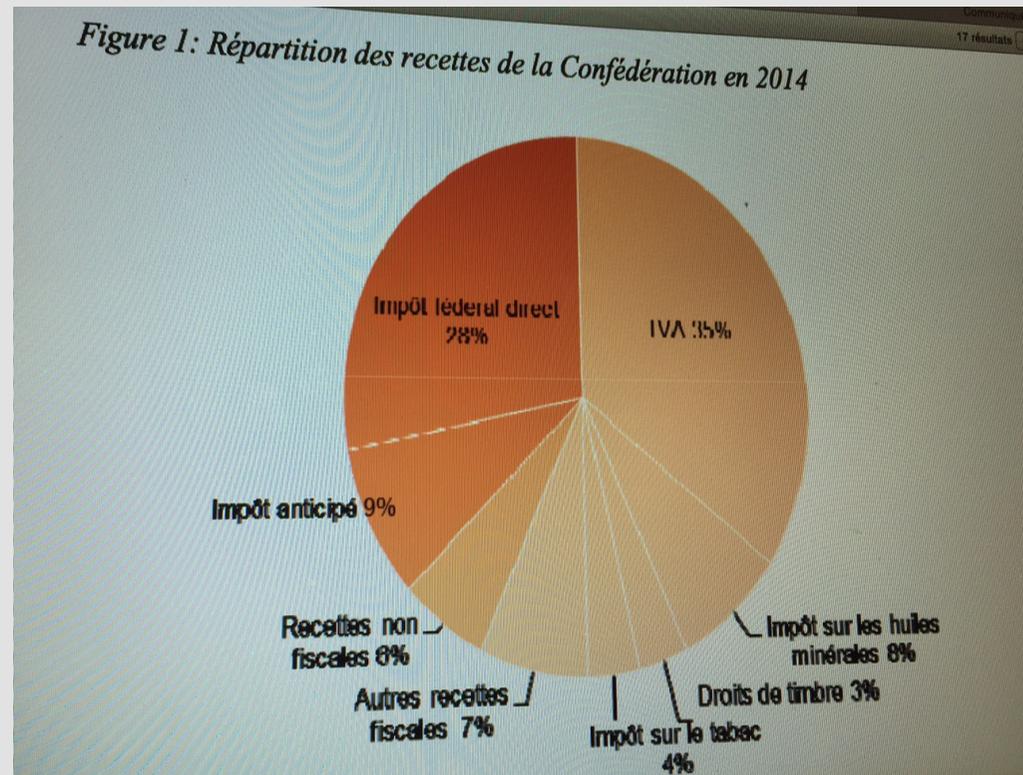
# Evolution des taux de TVA

	TN	TR	TS
1 <sup>er</sup> janvier 2011 Relèvement des taux pour l'AI	8,0%	2,5%	3,8%
1 <sup>er</sup> janvier 2001 Mise en vigueur de la loi sur la TVA; relèvement des taux pour le financement des projets ferroviaires (fonds FTP)	7,6%	2,4%	3,6%
1 <sup>er</sup> janvier 1999 Relèvement des taux pour l'AVS et l'AI	7,5%	2,3%	3,5%
1 <sup>er</sup> octobre 1996 Introduction d'un taux spécial pour l'hôtellerie	6,5%	2,0%	3,0%
1 <sup>er</sup> janvier 1995 Ordonnance sur la TVA	6,5%	2,0%	

TN= Taux normal - TR = taux réduit - TS = taux spécial pour l'hébergement

# Importance pour les finances fédérales

- Impôt exclusivement fédéral
- 22,614 milliards de francs (2014)
- 35,4 % recettes de la Confédération
- 366'991 contribuables
- 62 millions de francs par jour



# Succès mitigés des tentatives de réformes

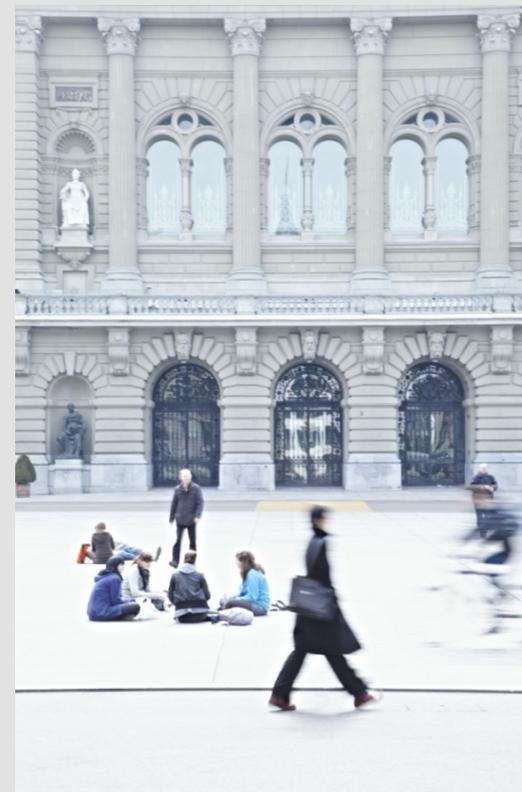
Objectifs: simplification, sécurité du droit, transparence, prise en compte des besoins des clients

- ✓ Partie A: loi sur la TVA retravaillée, 50 modifications pour décharger administrativement les entreprises.  
En vigueur depuis 2010.
- ✗ Partie B: taux unifié de 6,5 % et suppression de la plupart des exceptions.  
Rejeté deux fois par le Parlement.

# «Petite» révision partielle de la loi sur la TVA

Pour les villes et les communes:

- ✓ Relèvement (pour l'assujettissement à la TVA) de la limite du chiffre d'affaires total des services d'une collectivité publique à 100'000 francs.
- ✓ Collaboration simplifiée entre collectivités publiques.
- ✗ Assujettissement pour toutes les places de parking situées sur sol public.



# Pourquoi ne faut-il pas soumettre les places de parking publiques à la TVA?

1. Les redevances sont exclues de la TVA.
2. Important travail administratif et report incertain sur les utilisateurs finaux.
3. La distinction entre ce qui relève de l'usage commun du domaine public et ce qui n'en relève pas est clarifiée.
4. Aucune justification pour l'augmentation des recettes fédérales de 8 millions de francs.



# TVA et 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

La RIE III pourrait entraîner des pertes fiscales cumulées de 1,3 milliard de francs pour les villes et les communes.

Comme les cantons, les communes et les villes devraient percevoir des compensations. Deux options:

- Obliger les cantons à verser des montants compensatoires aux villes et aux communes.
- Remboursement de la TVA aux cantons, aux villes et aux communes pour leurs activités non-commerciales.

# Prochaines augmentations du taux de la TVA

Un pourcent de TVA: 210 millions de francs de taxe occulte pour les cantons et les communes

- 2011-2017: +0,4 % pour le relèvement pour l'AI
- 2018-2030: +0,1% pour le FAIF
- Dès 2019: +1% pour la prévoyance vieillesse
- Dès 2027: +0,5% pour la prévoyance vieillesse



[www.staedteverband.ch](http://www.staedteverband.ch)  
[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)